
RÈGLEMENT NO RV21-5326-1

AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 6 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté le règlement no RV21-5326-1 dont l'objet est d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser l'usage « 5983 Vente au détail de gaz sous pression » de la classe C-5 (commerce artériel lourd) dans la zone I-363 et d'autoriser l'entreposage extérieur pour ledit usage spécifiquement.

La zone industrielle I-363 est délimitée approximativement par la rue Janelle, l'arrière des propriétés donnant sur le boulevard Lemire, la rue Janelle et la rue Farrell.

- **QUE** le règlement no RV21-5326-1 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du **9 avril 2021**, date à laquelle ledit règlement **entre en vigueur** et a force de loi.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 9 avril 2021.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE